(Dénomination)

(Siège)

N° entreprise : …

Le xx/xx/20xx *(La convocation doit être envoyée dans un certain délai avant la tenue de l’AG : voir les statuts pour connaître ce délai. Si les statuts ne disent rien, il faut compter 15 jours )*

Cher·ère·s coopérateur·rice·s,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l’assemblée générale ordinaire de « Nom + forme de la société» qui se tiendra le xx/xx/20xx à xx h dans les locaux de indiquer l’adresse.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l’assemblée générale du « date de la dernière AG »
2. Présentation et approbation du rapport d’activité de l'année écoulée *(qui doit idéalement comprendre le rapport d’activités des coopératives agréées et le rapport spécial de la coopérative agréée comme Entreprise sociale – si vos statuts non pas encore été adaptés au nouveau CSA le rapport spécial de la société à finalité sociale)*
3. Bilan et compte de résultats
4. Rapport du commissaire aux comptes *(Si la société a nommé des commissaires)*
5. Décharge aux administrateurs
6. Budget prévisionnel année suivante
7. Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration
8. Divers *tous les points que vous souhaitez aborder en AG*

Vous trouverez en annexes « indiquer le nom des documents joints » *(Le PV de la dernière AG, un exemplaire des comptes, un exemplaire du rapport d’activité, etc…)*

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez donner procuration à un autre coopérateur afin de vous représenter *(Dans les limites du nombre de procuration maximal par coopérateur – cfr statuts)*.

Vous trouverez ci-joint un modèle de procuration. Veuillez nous la renvoyer complétée et signée avant xx/xx/xxxx à l’adresse suivante: indiquer l’adresse mail de la personne qui centralise les procurations.

Dans l’attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, cher·ère·s coopérateur·rice·s, à l’assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le conseil d’administration,

(Signatures) *Cfr les statuts pour voir qui signe les convocations, c’est souvent le président du CA.*